

---

## COMPTE-RENDU OBJECTIF ENFANCE 2021

### **Examen de la France au Comité des Droits de l'Enfant : quelle place pour le suivi de la politique de solidarité internationale ?**

**- Événement parrainé par Monsieur le Sénateur Guillaume Gontard -**

*Vendredi 3 décembre 2021 de 10h à 12h*

*Au Palais du Luxembourg, Salle Médicis*

#### **I. OUVERTURE ET INTRODUCTION**

---

**Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga**, *Consultante Internationale (Ujasiri Human Rights) et modératrice de l'évènement* a introduit la table-ronde. Elle a rappelé qu'en raison des impacts de la COVID-19, des crises climatiques et humanitaires, 10 millions de mariages supplémentaires risquent d'être conclus d'ici 2030. Elle a souligné l'importance de se mettre à la hauteur de tous les enfants et des engagements pris par la France, lors de cette table ronde mais aussi demain et tous les jours.

**Guillaume Gontard**, *Sénateur et vice-président de la Commission des Affaires étrangères au Sénat*, a salué le travail du Groupe Enfance et a remercié le collectif pour l'organisation de cette table-ronde. Il a rappelé l'importance de la question des droits de l'enfant (DE) dans la politique internationale de la France en rappelant que la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM)<sup>1</sup>, adoptée en août 2021, constitue une première victoire. Il y a quelques années, l'aide publique au développement (APD) de la France se réduisait jusqu'à atteindre un niveau historiquement bas en 2013, correspondant à 0.37% du PIB, alors que la promesse de 1970 était d'y consacrer 0.7%. L'inversion actuelle de cette tendance est à saluer. Toutefois, la crise sanitaire représente de nouveaux défis à relever. La pandémie de la COVID-19 a rendu les enfants et les jeunes encore plus vulnérables. Au Sahel par exemple la moitié des enfants en âge d'être à l'école primaire sont déscolarisés.

Le Sénateur a également rappelé que la France, en tant que principal contributeur de l'APD au niveau mondial, devait être consciente de ses responsabilités sur cet enjeu. Il a indiqué qu'à l'occasion de l'examen de la LOP-DSLIM, grâce notamment aux contributions du Groupe Enfance, les Parlementaires ont fait évoluer le texte et y ont inclus les droits de l'enfant comme une priorité de la politique de solidarité internationale française. Les parlementaires veilleront désormais à ce que ces engagements soient respectés. Il y a également un enjeu à faire des enfants des acteurs et actrices des politiques qui les concernent. Pour cela, la société civile sera au premier plan puisqu'elle possède une réelle expertise dans ce domaine.

Enfin, Guillaume Gontard a expliqué que dans le cadre de l'examen de la France par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU (CDE), les parlementaires ne jouaient pas à ce jour leur rôle de contrôle et qu'au Sénat par exemple, il n'y avait toujours pas de délégation ou de commission spécifique sur les droits de l'enfant. Il a enfin affirmé sa volonté de voir mises en œuvre et suivies par les parlementaires les observations finales du CDE ainsi que la LOP-DSLIM et s'est montré favorable à la mise en place de groupes de travail spécialisés dans chaque chambre du Parlement.

**Isabelle Moret**, *Directrice Générale de SOS Villages d'Enfants, ONG cheffe de file du Groupe Enfance*, a rappelé l'histoire du Groupe Enfance et l'importance que les 18 membres accordent aux droits de l'enfant comme levier de construction d'un monde juste et durable. Cela fait 30 ans que la CIDE a été

---

<sup>1</sup> [LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales - Dossiers législatifs - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

ratifiée et les droits de l'enfant ne sont toujours pas respectés. Ils ne sont pas prioritaires sur les plans politique et budgétaire. Pourtant, respecter les droits de l'enfant est indispensable pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et investir dans un avenir meilleur.

Isabelle Moret a rappelé les 3 missions du Groupe Enfance :

- Influencer les décideurs politiques via des actions de plaidoyer ciblées pour une réalisation effective des droits de l'enfant ;
- Renforcer les capacités des acteurs et actrices de la solidarité internationale par le biais d'échanges de pratiques réguliers pour améliorer la mise en œuvre de l'approche par les droits de l'enfant ;
- Sensibiliser à l'importance des droits de l'enfant notamment avec l'organisation d'un événement annuel Objectif Enfance né en 2016. Il s'agit ici de la sixième édition d'Objectif Enfance.

## II. INTERVENTIONS

---

**Helene Tigroudja**, Professeure à l'Université d'Aix-Marseille, Hauser Global Professor à la New York University et Membre du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (intervention vidéo)

Hélène Tigroudja a rappelé que la question des droits de l'enfant a toujours été très importante sur le plan international. La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1989, a été ratifiée par 196 Etats. Toutefois, il faut aujourd'hui veiller à ce que les Etats mettent réellement en œuvre leurs engagements et respectent les droits de l'enfant, notamment face aux grands enjeux contemporains : justice climatique, pandémie, extrême pauvreté... Dans ce contexte, les Etats ont une obligation de prise en compte des droits de l'enfant dans la coopération internationale, en vertu de l'article 4 de la CIDE, et doivent aujourd'hui œuvrer davantage pour répondre à ces grands enjeux.

En vertu de la CIDE, l'Etat a des obligations à la fois de substance (s'engager à mettre en œuvre les droits de l'enfant) mais également de procédure. Cela oblige les Etats à rendre compte de la manière dont ils appliquent la CIDE sur leur territoire et dans leur politique de solidarité internationale, à travers un rapport envoyé au CDE. Le Comité attend un rapport de bonne foi, dans lequel l'Etat doit identifier les éventuels problèmes rencontrés ainsi que les mesures qu'il prend pour mettre en œuvre la CIDE. Le rapport doit prendre la forme d'une réelle analyse avec des informations pratiques et des statistiques afin que le Comité puisse apprécier cette mise en œuvre.

Le rapport doit également être participatif. Plus les autorités nationales, les parlementaires, les acteurs judiciaires et sociaux sont impliqués dans le processus, meilleur sera le rapport et meilleur sera le dialogue avec le Comité des Droits de l'enfant.

**Nastasia Thébaud-Bouillon-Njenga** est revenue sur les grandes étapes du processus de l'examen de la France par le CDE dans le cadre de la procédure simplifiée s'étalant sur 2021 et 2022.

Elle a ainsi expliqué que les Etats doivent rendre tous les 5 ans un rapport au CDE justifiant de la mise en œuvre des droits de l'enfant sur leur territoire, mais aussi dans leur politique internationale (en vertu de l'article 4 de la CIDE). La société civile contribue à ce processus en rédigeant des rapports dits « alternatifs ». Pour son sixième examen périodique, la France a accepté de se soumettre à la procédure simplifiée. Cette procédure suit un mécanisme et des délais différents de la procédure classique. Le CDE envoie une liste de questions auxquelles l'Etat doit répondre, avant son audition officielle. Le Comité adopte ces questions sur la base d'un document d'analyse et des rapports alternatifs élaborés par des agences de l'ONU, des organisations de la société civile, des enfants, des institutions nationales des droits humains (INDH), des Ombudsmen et d'autres parties prenantes. La réponse de l'Etat à ces questions constitue le rapport de l'Etat partie.

Après plusieurs reports, la France doit rendre son rapport en février 2022. La société civile rédigera ensuite un second rapport pour commenter les réponses de la France et interpellier de nouveau le CDE sur certains sujets. Suivra ensuite une audition de la société civile et des enfants (pré-session) puis l'audition de la France (session). Enfin, le CDE adoptera des Observations finales d'ici fin 2022. Ces recommandations devront alors être mises en œuvre et suivies par la France, avant le prochain examen.

**Michelle Perrot**, *Directrice du plaidoyer et de l'engagement des jeunes à Plan International France, ONG Membre du Groupe Enfance* a rappelé que la France est l'un des principaux pourvoyeurs mondiaux de l'APD et, à ce titre, a une responsabilité à œuvrer pour la réalisation des droits de l'enfant au niveau international. Le Groupe Enfance se réjouit que la France aborde de plus en plus la question des droits de l'enfant, et ce avec une vision holistique. Le collectif observe un changement de paradigme au sein des pouvoirs publics et une attention accrue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour les droits de l'enfant. Michelle Perrot a rappelé que rendre compte de l'action de la France en vertu de l'article 4 de la CIDE est une obligation légale, un moyen de suivi et l'occasion de mettre en avant l'attention croissante que la France apporte aux droits de l'enfant. C'est d'autant plus important qu'il n'existe aujourd'hui aucun outil ou procédure permettant de mesurer de façon précise et fiable le montant de l'enveloppe budgétaire, au sein de l'APD, dédiée aux droits de l'enfant. Ce rapport de la France au CDE est aussi l'occasion d'informer sur la traduction opérationnelle et financière des engagements de la France, et ainsi d'être redevable vis-à-vis de tous les acteur·trice·s s'investissant sur la réalisation des droits de l'enfant dans le monde.

**Stéfania Chiru**, *Chargée de mission au bureau des affaires européennes et internationales de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du Ministère des Solidarités et de la Santé*, a expliqué le rôle joué par la DGCS dans le processus d'examen auprès du CDE. La DGCS fait partie de la délégation interministérielle à la famille et à l'enfance. Suite aux observations faites par le CDE en 2016 a été créé le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA). La DGCS a alors été chargée de remettre un rapport annuel à ce Haut Conseil pour montrer comment étaient mises en œuvre les recommandations du CDE. Un rapport a ainsi été rendu chaque année jusqu'en 2020. A partir de 2020 la DGCS a échangé directement avec le HCFEA sur le contenu du rapport qui sera remis au CDE. La France, sur demande du CDE, a accepté d'avoir recours à la procédure simplifiée qui implique que son rapport ne se fonde plus sur les dernières observations mais sur une liste de questions. Après la réception des questions du CDE, des réunions interministérielles et interservices ont été organisées pour répartir les questions. Dans ce cadre, des rencontres avec la société civile ont eu lieu afin d'affiner la manière d'aborder les questions.

La DGCS s'est ensuite chargée de recueillir et consolider l'ensemble des réponses des différents services et de rédiger le rapport. Stéfania Chiru a insisté sur les contraintes formelles (pas plus de 21 200 mots au total) qui limitent le traitement de certains sujets, comme, par exemple, celui de la solidarité internationale. Ce document, validé récemment par le cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, vient d'être transmis à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) qui se prononcera sur son contenu. Le rapport sera enfin finalisé par la DGCS et envoyé au CDE en février 2022. Le Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles sera en tête de délégation à Genève pour participer à l'audition devant le CDE.

**Frédéric Depétris**, *Adjoint au sous-directeur du développement humain du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères* a souligné la dimension collaborative de ce rapport piloté par la DGCS, auquel le MEAE a contribué aux côtés des autres ministères. Il a rappelé que la France agit déjà pour les droits de l'enfant à l'international même si ce n'est pas encore suffisamment visible. Il a cité des exemples des actions de la France en matière de lutte contre le travail des enfants, la maltraitance, l'exploitation et la traite des enfants. Il a également rappelé l'engagement de la France en faveur de la protection de l'enfance dans les conflits armés, de l'enregistrement des naissances, de l'accès à l'éducation, du respect des droits sexuels et reproductifs, de la sécurité alimentaire.

Frédéric Depétris a souligné le rôle de l'Agence Française de Développement (AFD) dans la mise en œuvre et le soutien de nombreuses initiatives en faveur des droits de l'enfant.

Il a également insisté sur le fait que les droits de l'enfant constituent un enjeu transversal à l'ensemble de l'action publique française et font l'objet d'un suivi interministériel. Cette prise en compte des droits de l'enfant doit contribuer à atteindre les ODD. De plus, la priorité donnée aux droits de l'enfant dans la LOP-DSLIM fera l'objet d'un suivi et ce travail sera mené à l'aune de la stratégie « Droits humains et développement » qui adopte également une approche holistique fondée sur les droits humains. La création d'un poste de rédacteur/rédactrice genre, enfance et jeunesse montre également l'engagement du MEAE sur le sujet. Enfin, Frédéric Depétris a souligné qu'il s'agit d'une thématique sur laquelle le MEAE se positionne depuis peu et qu'un travail de recensement des actions en faveur des droits de l'enfant est donc nécessaire pour adopter une approche plus holistique. Le MEAE pourra ensuite mieux rendre compte de ses actions et être davantage redevable de l'action de la France au regard de l'article 4.

**Michelle Perrot**, *Directrice du plaidoyer et de l'engagement des jeunes à Plan International France, ONG Membre du Groupe Enfance* a rappelé que le Groupe Enfance est associé depuis 2020 au collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) dans l'écriture du premier rapport alternatif de la société civile au Comité des Droits de l'Enfant.

Les trois questions proposées par le Groupe Enfance à travers le premier rapport alternatif remis en juillet 2020 visaient à demander à la France de :

- Informer sur le respect et la mise en œuvre des droits de l'enfant dans la politique de coopération française (développement et humanitaire), via la mise en œuvre des programmes et dans l'action diplomatique et bilatérale
- Communiquer sur la façon dont la France s'assure de la connaissance, compréhension, promotion, et mise en œuvre des droits de l'enfant par le personnel du MEAE et de ses opérateurs et opératrices et sur les mécanismes de prévention et sanction existants en cas de violation des droits de l'enfant lors de la mise en œuvre de la politique extérieure française
- Informer sur les moyens – notamment financiers – méthodes, outils, ressources mobilisés pour assurer le suivi de l'APD allouée à la réalisation des droits de l'enfant.

Le Comité a transmis une liste de 55 questions en octobre 2020 à la France. Aucune des trois questions du Groupe Enfance n'y a été reprise. Le Groupe Enfance a alors réalisé une analyse des questions afin de déterminer quelles questions étaient suffisamment ouvertes pour que la France puisse y inclure des éléments de réponses sur son action à l'international. Cette analyse a été consignée dans une note qui a été envoyée et présentée au MEAE et à la DGCS.

**Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga** a rappelé que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, dans le cadre de ses Observations finales à l'occasion de l'examen de quelques Etats parties, a déjà fait des recommandations en vertu de l'article 4, en demandant aux Etats de tout mettre en œuvre pour assurer l'effectivité des droits de l'enfant dans le cadre de la coopération internationale, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la lutte contre le tourisme sexuel et la lutte contre l'exploitation sexuelle, entre autres.

Le processus d'examen devant le CDE est à la fois un gage de redevabilité de l'Etat, mais cela doit être également un processus participatif, intégrant notamment les parlementaires et les enfants et jeunes.

**Vidéo sur le processus participatif au Népal dans le cadre du rapport au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW).** Cette vidéo présente la façon dont des jeunes filles népalaises se sont mobilisées pour la rédaction du rapport. Elles ont d'abord été formées à la procédure, puis ont organisé des ateliers et ont écrit et présenté elles-mêmes le rapport.

**Stéfania Chiru**, *Chargée de mission au bureau des affaires européennes et internationales de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)*, a proposé trois pistes de travail pour la participation des parlementaires et des jeunes dans le processus d'examen devant le CDE :

- Poursuivre la collaboration avec la société civile dans la compréhension des questions posées par le CDE à la France
- Échanger avec des associations qui souhaitent rédiger leur rapport alternatif sur des thèmes non repris par le CDE dans ses questions, afin d'avoir une vision complète de l'ensemble des sujets liés aux DE et à la mise en œuvre de la CIDE.
- Continuer de travailler sur les rapports des enfants au CDE, ce qui nécessite l'implication de tous les acteurs (enfants, OSC...) pour travailler sur des modalités qui permettent aux enfants de réfléchir et de s'exprimer sur leurs droits.

**Manisha**, *Jeune activiste ayant participé au rapport alternatif de l'Inde, dans le cadre du projet Child Rights in Action* (intervention vidéo)

Manisha a expliqué comment elle s'est engagée, avec l'association Pratyek, dans la rédaction du rapport au CDE avec d'autres enfants. Pour écrire ce rapport, les enfants ont collecté des témoignages au sujet des violences et violations de leurs droits qu'ils et elles subissent (mariage des enfants, travail des enfants, abus sexuels, châtiments corporels...). Les enfants ont ensuite écrit des recommandations. Elle a également expliqué comment la mobilisation des enfants a permis la création d'un Parlement des enfants à Delhi et souligne que les enfants sont capables de se battre pour leurs propres droits et de faire avancer le changement.

**Aminata**, *Etudiante et membre du Comité Jeunes de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (Anacej)* a expliqué en quoi avait consisté sa participation à la rédaction du rapport alternatif du collectif AEDE. Le processus, commencé en 2020 pendant le confinement, s'est formalisé par plusieurs réunions en ligne avec d'autres jeunes membres de l'Anacej, de SOS Villages d'Enfants, de Jets d'Encre et de la Fédération Générale des pupilles de l'enseignement public.

Elle a expliqué que dans ce cadre, elle et les autres jeunes impliqués pouvaient exprimer leurs opinions librement et qu'ils et elles étaient aidés par des intervenantes pour formuler ou reformuler leurs propos lorsque cela était nécessaire. Le contenu du rapport est très diversifié car les jeunes venaient de villes différentes et avaient des histoires différentes. Les jeunes se sont exprimés sur onze thématiques, parmi lesquelles la question des jeunes majeurs, la lutte contre la pauvreté ou encore le bien-être des enfants.

Aminata a également exprimé ses attentes vis-à-vis de l'Etat français et du processus participatif. Elle aimerait que l'action de la France soit plus visible et que les enfants soient davantage impliqués et intégrés. Elle aimerait également que des enfants plus jeunes (moins de 15 ans) soient intégrés aux processus participatifs, car ils et elles ont aussi des choses à dire et sont capables de les exprimer.

**Magali Plovie**, *Présidente du Parlement francophone bruxellois* (intervention vidéo)

Magali Plovie a présenté trois exemples d'actions mises en place par le Parlement francophone bruxellois pour inclure la participation des jeunes :

- Un travail a été mené avec des jeunes encadrés par Plan international Belgique et des parlementaires qui ont fait des propositions à partir des observations finales du CDE envers la Belgique, notamment sur la question du harcèlement. Ce travail a abouti à une résolution qui a ensuite été suivie par les parlementaires.
- En 2020, les Parlementaires ont rencontré des enfants en errance et les professionnel·le·s qui travaillent avec ces enfants au quotidien. Les parlementaires ont ensuite fait des recommandations et un retour de leur travail a été réalisé auprès des jeunes concernés.
- En 2021, le Parlement francophone bruxellois a mis en place de commissions délibératives dans le cadre desquelles des parlementaires et des citoyens tirés au sort (à partir de 16 ans)

travaillent ensemble sur certaines problématiques. Un travail a été fait pour que les plus jeunes se sentent à l'aise dans ce processus.

Concernant le processus d'examen devant le CDE, la Belgique s'est dotée d'une Commission nationale des droits de l'enfant chargée de piloter le processus et de faire le suivi des observations du CDE en travaillant avec le secteur public et le secteur associatif. Il n'existe aujourd'hui pas de lien avec les Parlementaires. Suite aux échanges avec le Groupe Enfance, Magali Plovie a indiqué qu'elle avait rencontré cette Commission afin de réfléchir ensemble à la façon d'associer les parlementaires dans le rapportage et le suivi des observations du CDE.

**Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga** a invité le sénateur Gontard à s'inspirer des recommandations de Madame Plovie pour les porter auprès des parlementaires français.

**Mélanie Luchtens**, *Coordinatrice du Groupe Enfance*, a présenté les recommandations du Groupe Enfance à l'attention des différents acteurs impliqués.

#### **A L'ATTENTION DU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU**

**Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU doit exiger de la France qu'elle assure un suivi systématique et participatif de sa mise en œuvre de l'article 4 de la CIDE.** Ceci implique pour le CDE de :

- Demander à la France, de répondre de la mise en œuvre de l'article 4 dans ses rapports (actuel en 2022 et futur en 2027) et dans sa session devant le CDE d'ici fin 2022 ;
- Adresser à la France une Observation finale spécifique sur la mise en œuvre des droits de l'enfant dans sa politique internationale, en privilégiant une approche globale et holistique de l'enfance ;
- Exiger une redevabilité et un reporting sur l'article 4 dès le début de la procédure dans le prochain examen en 2027 et inciter le gouvernement français à adopter un processus d'examen participatif intégrant le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) et des enfants et jeunes ainsi que la société civile dans son ensemble.

#### **A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT FRANCAIS**

**Le gouvernement doit rendre compte au Comité des droits de l'enfant du respect des engagements de la France au regard de la CIDE dans le cadre de sa politique de solidarité internationale.** En ce sens, le gouvernement est incité à :

- Rendre compte de cette mise en œuvre dans le cadre des examens devant le Comité des droits de l'enfant en 2022 et 2027 ;
- Mettre en œuvre les engagements pris en faveur des droits de l'enfant dans le corpus législatif et stratégique de la France (notamment LOP-DSLIM et Stratégie Droits Humains et Développement), et les assortir de mesures concrètes de suivi opérationnel et financier.
- Mener un processus participatif dans le cadre des examens de la France devant le CDE, associant notamment le Parlement et des enfants et jeunes au processus interministériel.

#### **A L'ATTENTION DU PARLEMENT FRANCAIS**

Le Groupe Enfance demande au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) **de contrôler la mise en œuvre des textes législatifs, budgétaires et stratégiques en s'assurant de l'effectivité des droits de l'enfant dans la politique de solidarité internationale de la France (notamment LOP-DSLIM et « stratégie droits humains et développement »), et notamment de :**

- S'assurer de la redevabilité du gouvernement en vertu des recommandations qui seront formulées par le Comité en d'ici fin 2022 et qui devront être mises en œuvre par la France d'ici le prochain examen en 2027 ;
- Promouvoir la création d'une commission sur les droits de l'enfant dans chaque chambre du Parlement, en charge notamment de promouvoir et de suivre la prise en compte des droits de l'enfant dans la politique de solidarité internationale de la France y compris les Observations finales du Comité ;
- Encourager la participation des Parlementaires à la rédaction du rapport de la France au Comité des Droits de l'Enfant dans les prochains examens et la participation d'enfants et de jeunes à ce processus.

Au-delà de cet événement Objectif Enfance, le Groupe Enfance se mobilisera lors des prochaines étapes de cet examen au CDE, pour réaliser, en partenariat avec le collectif AEDE, un rapport alternatif de la société civile analysant le rapport de la France au printemps 2022. Il espère pouvoir le présenter lors d'une pré-session du CDE avec la société civile, préalable à l'audition de la France, avant une adoption des observations finales fin 2022.

### III. ECHANGES AVEC LA SALLE

***Comment associer davantage les parlementaires à la rédaction de ce rapport ? Est-il possible de s'inspirer par exemple du travail engagé par Mme Plovie en Belgique ?***

***Comment associer les enfants au rapport étatique ?***

**Stéfania Chiru**, *Chargée de mission au bureau des affaires européennes et internationales de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)*, a proposé de créer une commission chargée des droits de l'enfant au Parlement et de faire valider le rapport du gouvernement par cette commission. Concernant la participation des enfants, Stéfania Chiru a précisé qu'il s'agissait d'un processus à construire et pour lequel il faudrait prendre en compte l'existence de contraintes formelles (telles que le nombre de mots à respecter, la traduction des propos en langage formel international) qui rendent complexe cette participation. Cela pourrait se faire dans la manière d'appréhender les questions et leur développement. De plus, elle a rappelé qu'il ne fallait pas se passer du rapport des enfants, complémentaire au rapport étatique et libre de toutes contraintes formelles. Enfin, Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga a souligné qu'il fallait également veiller à assurer la protection nécessaire aux enfants participant à ces travaux.

***Quels sont les dispositifs au MEAE pour favoriser la participation des jeunes ?***

**Antoine Boudou**, *rédacteur société civile au MEAE* a indiqué que la participation des jeunes est une thématique prise en compte depuis peu au MEAE, mais que des efforts sont faits pour inclure les enfants, et au-delà les OSC, car ces dernières ont plus d'expérience sur le sujet. La participation des bénéficiaires dans les programmes d'aide au développement et d'humanitaire fait partie des orientations fortes dressées par la stratégie « Droits humains et développement ». Le MEAE va en tirer une méthodologie claire pour l'ensemble de ses actions. Enfin, Antoine Boudou indique que pour que ces méthodes se généralisent au-delà de l'aide publique bilatérale, il faudra aussi passer par les organisations multilatérales telles que l'UE et l'ONU.

**Anne Roret**, *Responsable Equipe projet Gouvernance et Justice à l'Agence Française de Développement* a exprimé la nécessité d'œuvrer, dans le cadre de son travail sur les enjeux de justice à l'AFD, à la protection des enfants, notamment sur la question de la formation des magistrats, des avocats, des écoles et des enfants en milieu carcéral.

***Quand aura lieu le recensement des initiatives du MEAE en faveur des droits de l'enfant ? Est-ce que la société civile peut y être conviée ? Comment cet enjeu sera-t-il porté pendant la présidence de l'UE par la France ?***

---

**Antoine Boudou**, rédacteur société civile au MEAE a indiqué qu'il ne connaissait pas encore le processus, mais qu'il était favorable à ce que la société civile y participe. Concernant le programme de la Présidence française de l'UE, Antoine Boudou a précisé qu'il le savait assez chargé mais qu'il n'était pas informé des enjeux portés. Il a invité le Groupe Enfance à porter ces messages à l'occasion du prochain Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) du 17 décembre 2021.

***Est-ce qu'un retour sur le format choisi par le CDE est prévu ? Il semble en effet que le formalisme de la procédure simplifiée ne soit pas idéal notamment pour permettre la participation des enfants.***

**Stéfania Chiru** a rappelé que le choix de la procédure simplifiée résultait d'une demande du CDE qui considérait que la procédure classique était trop longue. Elle a précisé que le rapport des enfants n'impliquait aucune contrainte formelle, d'où son importance et son intérêt.

**Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga** a néanmoins insisté sur la nécessité de créer un dialogue entre Etat et enfants lors du processus d'examen (en plus du rapport des enfants) et a notamment donné l'exemple d'Etats africains, tels que le Kenya, où le Parlement des enfants est associé directement à la rédaction du rapport étatique. Il pourrait donc être envisageable de s'inspirer de cette pratique pour associer les enfants à la rédaction du rapport étatique en France également.

#### **IV. CONCLUSIONS ET CLOTURE**

---

**Nastasia Thebaud-Bouillon-Njenga** a remercié l'ensemble des intervenant·e·s et participant·e·s ainsi que les membres du Groupe Enfance pour cette table ronde riche d'enseignements et de pistes de travail conjointes que chacun et chacune est incité à poursuivre et à concrétiser en action. Elle a appelé les participant·e·s à se rapprocher de l'exposition Objectif Enfance exposée en ce jour afin de garder à l'esprit que, derrière la technicité du sujet, des vies d'enfants sont en jeu, et des droits à respecter (égalité, eau, environnement sain, santé, protection...).